
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 29 avril 2026 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
Claude Pinard, Président du comité exécutif
Christine Black, Vice-présidente du comité exécutif
Aref Salem, Vice-président du comité exécutif
Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif,
Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif
Benoit Langevin, Membre du comité exécutif
Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif
Vana Nazarian, Membre du comité exécutif
Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif
Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Caroline Braun, Membre du comité exécutif
Benoit Dagenais, Directeur général
Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Nadia Bastien, Directrice générale adjointe
Claude Carette, Directeur général adjoint
Souhila Charfi, Conseillère en analyse et gestion de la conformité réglementaire
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Nancy Blanchet, Conseillère associée
Josué Corvil, Conseiller associé
Youssef Hariri, Conseiller associé
Maude Thérault-Séguin, Conseillère associée
Leslie Roberts, Conseiller associé
Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE26 0642

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 avril 2026 en retirant les points 20.028 et 60.002.

Adopté à l'unanimité.

CE26 0643

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 11 mai 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE26 0644

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mai 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE26 0645

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour la fourniture de 150 licences perpétuelles Windows Server et huit licences perpétuelles SQL Server, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 490 152,36 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 24 février 2026;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 73 522,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1269834002

CE26 0646

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 291 305,72 \$, taxes incluses, pour les services de vidange des fonds de bassin, séparateurs d'huile, drains et goulottes, couvrant divers bâtiments de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec EBI Envirotech inc. (CG23 0234);
- 2- d'autoriser une dépense de 58 261,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1257157022

CE26 0647

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Aqua Data inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des batteries pour les compteurs d'eau potable de la Ville, pour une somme maximale de 343 421,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21339;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement d'Aqua Data inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1264185001

CE26 0648

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec), seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présentée une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des unités d'interface R900 pour les compteurs d'eau potable de la Ville, pour une somme maximale de 421 429,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21340;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec);

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1264185002

CE26 0649

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des compteurs d'eau de 40 et 50 millimètres pour le réseau de distribution d'eau potable de la Ville, pour une somme maximale de 685 538,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21343;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Gestion CDEDQ inc. (Compteurs d'eau du Québec);
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1264185003

CE26 0650

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer les options de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 100 890,56 \$, taxes incluses, pour les services de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre des contrats accordés à Remorquage O secours inc. (DA248788001) :

Contrat (Lot)	Firmes	Montants sans contingences et variation de quantités (taxes incluses)
Lot 1 : CDN-R002-2426	Remorquage O secours inc.	50 445,28 \$
Lot 2 : CDN-R003-2426	Remorquage O secours inc.	50 445,28 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 20 178,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 15 133,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer les options de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 642 123,30 \$, taxes incluses, pour les services de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CM24 1134 et CM24 1022) :

Contrat (Lot)	Firmes	Montants sans contingences et variation de quantités (taxes incluses)
Lot 1 : CDN-R001-2426	Sauver Remorquage Ludos Auto inc.	150 904,69 \$
Lot 4 : RPP-R001-2426	J.M.A.C Remorquage Transport et Déneigement	137 970 \$
Lot 5 : RPP-R002-2426	J.M.A.C Remorquage Transport et Déneigement	137 970 \$
Lot 7 : VMA-R003-2426	9216-1686 Québec inc. (Remorquage TGF)	156 928,80 \$
Lot 14 : VSP-R001-2426	9513-0068 Québec inc. (Autopromo Montréal)	58 349,81 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 128 424,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 96 318,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1269445003

CE26 0651

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Solutions Necando inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le renouvellement de la souscription au support des licences de base de données MongoDB, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 313 903,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21345;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1269834004

CE26 0652

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027 et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 274 428,82 \$, taxes incluses, pour les services de gardiennage et tous les services connexes pour les cinq musées d'Espace pour la vie, dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG25 0112);
- 2- d'autoriser une dépense de 316 923,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1268089001

CE26 0653

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois, incluant trois options de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires conformes pour chacun des lots, lesquelles s'engagent à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des bollards en polymères, des délinéateurs et accessoires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21273 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Trafic Innovation inc.	1	1 194 122,99 \$
Develotech inc.	2	121 729,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 197 377,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Trafic Innovation inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1269462001

CE26 0654

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Contant inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige, situé au 1025, 4^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 942 507,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21341;
- 2- d'autoriser une dépense de 188 501,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 141 376,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Contant inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1264922002

CE26 0655

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 320 470,68 \$, taxes incluses, pour la fourniture de différentes pièces électriques et électroniques, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec UAP inc. (Traction Anjou et St-Laurent) (lots 2 et 3) et Pièces d'Autos Probec (Div Entrepôt de Montréal 1470 inc.) (lot 4) (CG22 0365);
- 2- d'autoriser une dépense de 48 070,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1265593017

CE26 0656

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'avenant 1 à la convention de services techniques conclue avec Proanima Montréal, pour les services de gestion animale sur le territoire de la Ville (CM23 1311), sans dépense additionnelle, pour une période de 10 ans, avec une option de renouvellement équivalente.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1267515002

CE26 0657

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne), pour les services animaliers de proximité, notamment en appui aux services assurés par Proanima Montréal, pour une période de 20 mois, à compter du 1^{er} mai 2026, pour une somme maximale de 2 066 684,87 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
- 2- d'approuver le projet de convention de services à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1269327001

CE26 0658

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Beameo Services-Conseils inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de remplacement de mobilier d'éclairage de rue, incluant la construction de bases et de conduits ainsi que la réfection des surfaces, dans les arrondissements de Saint-Laurent, de Verdun, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 618 761,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 526602;
- 2- d'autoriser une dépense de 92 814,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 61 876,11 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Beameo Services-Conseils inc.;
- 5- une évaluation du rendement de Beameo Services-Conseils inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1267231006

CE26 0659

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction Vert Dure inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de restauration d'un tronçon de berge dans le secteur de la Péninsule du parc-nature du Bois-de-Liesse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 186 374,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-6027;
- 2- d'autoriser une dépense de 37 274,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 14 909,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 9 318,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Vert Dure inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1269655001

CE26 0660

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de reconstruction d'égout et de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Wilson, de la rue Sherbrooke au chemin de la Côte-Saint-Antoine dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 673 994,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 520701;
- 2- d'autoriser une dépense de 169 889,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 167 490,42 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1267231016

CE26 0661

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction Duradev inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de rénovation des fondations des serres d'exposition du Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 336 188,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IM-DV-24-0003-TRVFOND;
- 2- d'autoriser une dépense de 67 237,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 50 428,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1266318001

CE26 0662

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans, par laquelle Groupe de Construction DePiedmont inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les travaux de sécurisation et de réparation d'ouvrages d'art, pour une somme maximale de 1 668 717,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 532001;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe de Construction DePiedmont inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des infrastructures du réseau routier, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1267231011

CE26 0663

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 153 434,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Artelia Canada inc. (CM24 0279);
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1269981001

CE26 0664

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à ABB inc., pour l'évolution et le support du système intégré de commande et de surveillance du procédé de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juin 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 241 593,70 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 11 février 2026;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme ABB inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1260449001

CE26 0665

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., pour les services professionnels d'intégration des ouvrages de rétention Saint-Jacques et Courcelles au système de contrôle intégré des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 687 320,55 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 mars 2026;
- 2- d'autoriser une dépense de 103 098,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1265438001

CE26 0666

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 24 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 875 882,10 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de détection de fuites sur les conduites d'aqueduc principales par une méthode intrusive dans le cadre du contrat accordé à Pure Technologies Ltd. (CG24 0317);
- 2- d'autoriser une dépense de 87 588,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1263759001

CE26 0667

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Systematix Technologies de l'Information inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en Oracle Application Express, pour une somme maximale de 1 310 505,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21292;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Systematix Technologies de l'Information inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1269859001

CE26 0668

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 29 177,93 \$, taxes incluses, pour l'ajout des taxes applicables, dans le cadre du contrat accordé à Cloud Software Group (CG24 0717);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction gestion du territoire, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1269859002

CE26 0669

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, par laquelle MLC Associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets de déconstruction, pour une somme maximale de 632 213,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21259;
- 2- d'autoriser une dépense de 126 442,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de MLC Associés inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1268516001

CE26 0670

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Véronique Buist, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Le 7^e joueur » pour une somme maximale de 142 367,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 6 406,51 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'autoriser une dépense de 12 813,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'approuver le projet de convention à cet effet;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1267722002

CE26 0671

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le ministre des Transports et de la Mobilité durable, pour le don de la collection archéologique de Saint-Henri-des-Tanneries.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1260285004

CE26 0672

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville et la Coopérative d'habitation de Sainte-Cécile, Montréal pour la propriété située au 7342-7360, avenue de Gaspé, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constituée des lots 3 453 477, 3 453 478, 3 453 479 et 3 453 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 1762,4 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de six ans, à compter du 21 décembre 2050, dont la rente annuelle sera de 4 800 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 519 000 \$ pour la période de prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1260384001

CE26 0673

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Société de la Place des arts de Montréal, pour une période de 25 ans, rétroactivement au 1^{er} octobre 2025, 50 espaces intérieurs de stationnement au premier sous-sol du bâtiment situé au 260, boulevard De Maisonneuve, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 3 547 501,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1258042008

CE26 0674

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Flairstech inc., pour un terme d'un an, à compter du 1^{er} mai 2026, les locaux 100-04 à 100-07, 100-10 et 100-11, situés au 7140, rue Albert-Einstein, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie totale de 64,38 mètres carrés, à des fins d'espaces de bureaux, pour un loyer total de 30 000 \$, excluant les taxes;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1268933002

CE26 0675

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de convention de prolongation de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à Les Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc., pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1^{er} mai 2026, les locaux N3, N5, N6, N7, N8, N13, N13.1 et N13.2 au sous-sol du Chalet du Mont-Royal, situé au 1196, chemin Camilien-Houde, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie d'environ 2 996,67 pieds carrés, à des fins de bureaux et d'entreposage, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1268682005

CE26 0676

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Développement Olymbec inc., un espace situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier dans l'arrondissement d'Anjou, d'une superficie de 138 865 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2033, moyennant un loyer total de 14 169 828 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions de la convention de modification du bail;
- 2- d'autoriser le coût des travaux payable à Développement Olymbec inc., représentant un montant total de 1 149 750 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation pour 2033, au montant de 431 298 \$ et pour 2034, au montant de 2 156 490 \$;
- 4- d'approuver l'ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification des immeubles pour 2033, au montant de 47 153 \$ et pour 2034, au montant de 235 763 \$;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1264565002

CE26 0677

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de quatrième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue d'Aquakern inc., pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} août 2026, un espace à bureaux situé au 1625, rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 7 448 pieds carrés, pour le poste de quartier 15 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 275 937 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1264565003

CE26 0678

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 74 568 \$ à Zoo Ecomuseum - Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, afin de contribuer au Projet d'amélioration des connaissances, des habitats et de la connectivité écologique pour la couleuvre brune dans la région du grand Montréal, pour la période de mars 2026 à décembre 2028;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1268165002

CE26 0679

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Vivre en Ville, pour l'organisation de la 10^e édition du Rendez-vous Collectivités viables qui se tiendra à Montréal le 18 juin 2026 au marché Bonsecours sur le thème « S'adapter - Pour des communautés résilientes »;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1260469001

CE26 0680

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 68 700 \$ au Regroupement des éco-quartiers, pour l'organisation de la 22^e édition de la Patrouille verte, du 1^{er} juin au 22 août 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1265796002

CE26 0681

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 12 500 \$ à Vélo Québec Éditions, pour la production et la diffusion d'une carte du réseau cyclable du grand Montréal pour l'année 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1264368002

CE26 0682

La conseillère Andréanne Moreau déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à l'Orchestre Métropolitain, pour la présentation d'un concert au parc du Mont-Royal le 5 août 2026 et l'intégration d'une thématique spéciale soulignant le 150^e anniversaire du parc, mettant en valeur l'histoire et la richesse du Mont-Royal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1268752002

CE26 0683

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ au Conseil des relations internationales de Montréal pour l'année 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1260418002

CE26 0684

Vu la résolution CA26 170085 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce en date du 13 avril 2026;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'addenda 2 au protocole d'entente, convenu entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés, initialement dédiée au projet de remplacement du monte-personnes au Centre Monkland et transférée au projet d'aménagement d'une aire d'entraînement extérieure au parc Loyola;
- 2 - d'autoriser la mairesse de Montréal à signer l'addenda 2 modifiant l'entente convenue entre les parties.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1264921002

CE26 0685

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Ville de Montréal s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - que la Ville de Montréal :
 - s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- s’engage à assumer l’entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d’un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- s’engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s’appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus;
- s’engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- s’engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

2 - d’autoriser le dépôt de la demande d’aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adopté à l’unanimité.

30.002 1269019004

CE26 0686

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

- 1 - d’approuver l’addenda 4 au protocole d’entente entre le ministère des Affaires municipales et la Ville, dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de contrôle des rejets d’eaux usées en temps de pluie;
- 2 - d’autoriser la mairesse et le greffier de la Ville à signer l’addenda pour et au nom de la Ville.

Adopté à l’unanimité.

30.003 1269019005

CE26 0687

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

- 1 - d’approuver l’inscription du parc-nature des Sources et du secteur de l’Anse-à-l’Orme du Grand parc de l’Ouest au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l’agglomération de Montréal;

- 2 - de prendre connaissance du bilan 2025 des superficies des sites inscrits et provisoires.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1268165003

CE26 0688

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le rapport « Plan de gestion des actifs municipaux en eau » de la Ville;
- 2 - d'autoriser le dépôt du rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1258126006

CE26 0689

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 32 000 \$ pour l'attribution de neuf bourses aux personnes lauréates et finalistes de l'édition 2026 des prix Pierre-Ayot, Louis-Comtois et François-Houdé, Prix d'excellence en arts visuels et en métiers d'art de la Ville de Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1264736002

CE26 0690

Vu la résolution CA26 16 0059 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 9 avril 2026;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement d'Outremont, d'une contribution financière de 49 500 \$ provenant de l'organisme Sports et loisirs de l'Île de Montréal, pour le déploiement du projet de prêt de matériel et d'équipement du programme Circonflexe, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1263711008

CE26 0691

Vu la résolution CA26 25 0088 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 13 avril 2026;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, de la subvention de 122 500 \$, taxes incluses, du programme d'Initiative nationale de rues-écoles porté par Green Communities Canada pour l'aménagement de projets de places-écoles sur le territoire de l'arrondissement, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1269476002

CE26 0692

Vu la résolution CA26 25 0089 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 13 avril 2026;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental des sols contaminés d'un montant de 69 059 \$, taxes nettes, pour les coûts engendrés dans le cadre du suivi post-construction du projet de réaménagement du terrain de soccer au parc Sir-Wilfrid-Laurier;
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1264950003

CE26 0693

Vu la résolution CA6 25 0090 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 13 avril 2026;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 46 755,31 \$, taxes nettes, afin de retenir les services professionnels requis pour la réalisation des études environnementales complémentaires nécessaires pour effectuer l'estimation des coûts reliés à la décontamination et à la réhabilitation des sols du projet d'aménagement des allées Alma et du Carmel, situées dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1267370001

CE26 0694

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser des virements budgétaires au Programme décennal d'immobilisations 2026 de 6 000 000 \$, au net, en provenance des projets et programmes du Service de l'eau vers le Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour le projet Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2 : Réaménagement - Mansfield à Atwater dans le cadre d'un ajustement d'échéancier de l'entrepreneur (CE26 0304);
- 2 - d'imputer le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1260405004

CE26 0695

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, ci-dessous, les nominations des récipiendaires 2026 de l'Ordre de Montréal :

- Christiane Ayotte, commandeure;
- Stephen Bronfman, commandeur;
- Bruny Surin, commandeur;
- Bernard Voyer, commandeur;

- Louise Champoux-Paillé, officière;
- Diane Juster, officière;
- Richard Legendre, officier;

- Catherine Régis, officière;
- Richard J. Renaud, officier;
- Rislaine Benkelfat, chevalière;
- Alain Chartrand, chevalier;
- Georges Coulombe, chevalier;
- Denis Gougeon, chevalier;
- Nathalie de Marcellis-Warin, chevalière;
- Alain Paré, chevalier;
- Guy Sauvageau, chevalier;
- Édouard Staco, chevalier;

Adopté à l'unanimité.

30.012 1268816001

CE26 0696

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 3372,93 \$, relative au déplacement de Soraya Martinez Ferrada, mairesse de Montréal, du 13 au 21 mars 2026, à Séoul et Busan (Corée du Sud), pour participer à une mission économique et culturelle;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1269850001

CE26 0697

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), l'ordonnance numéro 8-1, jointe au présent dossier décisionnel, modifiant l'ordonnance relative à la collecte des matières résiduelles pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (numéro 8), adoptée le 18 mars 2026.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1269406001

CE26 0698

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'organisme Cosmovision, enregistré au numéro 1178656998, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, les 2 mai et 14 juin 2016 dans le cadre des événements culturels qu'il organise au Livart;

- 2- d'autoriser l'organisme Effet Doppler, enregistré au numéro 1178948213, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 7 h, le 9 mai 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise au 1055, boulevard Saint-Laurent;
- 3- d'autoriser l'organisme Le Système, enregistré au numéro 1176813765, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, les 10 et 17 mai 2026 et jusqu'à 4 h, le 16 mai 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 4- d'autoriser l'organisme Bar Datcha, enregistré au numéro 1168664192, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 16 mai 2026 dans le cadre de l'événement qu'il organise;
- 5- d'autoriser l'organisme Espace ESC Itée, enregistré au numéro 1178990068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 16 mai 2026, dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 6- d'autoriser l'organisme Club Soda, enregistré au numéro 1143798461, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 17 mai 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise au Livart;
- 7- d'autoriser l'organisme S.A.T. Société des arts technologiques, enregistré au numéro 1140728099, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h, le 23 mai 2026 et jusqu'à 4 h, le 1^{er} août 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 8- d'autoriser l'organisme Exposé Noir, enregistré au numéro 1173510497, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 7 h, le 24 mai 2026 dans le cadre de l'événement qu'il organise au Port de Montréal;
- 9- d'autoriser l'organisme Le Newspeak inc., enregistré au numéro 1170605282, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 14 juin 2026, dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 10- d'autoriser l'organisme Quai des Brumes, enregistré au numéro 1143546266, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 24 juin 2026 dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1268994013

CE26 0699

Vu la résolution CA26 25 0105 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 13 avril 2026;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation des parties de bâtiment situées au 933, rue Rachel Est, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de tenants concrets », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1269239006

CE26 0700

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc des Sœurs-de-Sainte-Anne » le nouveau parc situé sur l'ancien terrain de la Maison mère de la Congrégation des sœurs de Sainte-Anne, à l'ouest de la rue Esther-Blondin et constitué du lot 6 358 397 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Lachine, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1269026001

CE26 0701

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « avenue des Solidarités » la nouvelle rue située au cœur de l'écoquartier Louvain, constituée du lot 6 592 721 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1264521002

CE26 0702

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place des Cantonniers » la nouvelle place située dans l'emprise de la rue De Sorel, entre la rue Bougainville et le boulevard Décarie, constituée de parties des lots 2 944 992 et 2 652 038 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comme indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1264521001

CE26 0703

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2025 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1264060001

Levée de la séance à 9 h 28

70.001

Les résolutions CE26 0642 à CE26 0703 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Pinard
Président du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint